

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
25 JUIN 2019

DATE d'AFFICHAGE
8 JUILLET 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	28
Votants :	35

L'an deux mille dix-neuf,
le 2 juillet à dix heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Lenn d'Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOU CRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Alain DANIEL, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - M. Gérard GUILLOTIN, - Mme Mireille LUCAS, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Régine ROSSET.

Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Daniel BOURZEIX

Mme Emmanuelle GONCALVES donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

M. Gérard GUILLOTIN donne pouvoir à Mme Odile ORJUBIN

M. Jean-Pierre PRUNAUT donne pouvoir à M. Joseph BROHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Louis GACHE a été élu Secrétaire.

Le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

DELIBERATION N°105-2019 – MARCHES PUBLICS – PASSATION D'UN MARCHÉ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, indique qu'une consultation a été lancée pour le renouvellement du marché pour des travaux de voirie.

Ce marché est réalisé en groupement de commandes intégré partiel dont les membres sont : la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, qui en est le coordonnateur, et la commune de Billiers.

Ce nouveau marché est un accord-cadre de travaux passé en procédure adaptée ouverte avec un montant maximum de 2 000 000 € HT. Il repose sur des prix unitaires et est conclu pour une durée de 4 ans.

Ce marché comporte deux lots :

- Lot 1 : Entretien des fossés,
- Lot 2 : Entretien des voiries.

L'analyse des offres a été réalisée au regard des critères suivants :

- Prix des prestations : 60%,
- Valeur technique : 30%,
- Développement durable : 10%.

9 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 6 ont remis une offre :

- Pour le lot 1 : 4 offres remises,

- Pour le lot 2 : 2 offres remises.

La Commission, réunie le jeudi 20 juin 2019, après analyse des offres reçues, propose :

Pour le lot n°1 :

- de retenir l'offre de la société LEMEE LTP, classée première. A titre d'information, le montant estimatif sur la durée totale du marché (4 ans) est de 73 734 € HT.

Pour le lot n°2 :

- de retenir l'offre de la société CHARIER TP, classée première. A titre d'information, le montant estimatif sur la durée totale du marché (4 ans) est de 1 793 139,81 € HT.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer les marchés avec la société LEMEE LTP pour le lot 1 et avec la société CHARIER TP pour le lot 2,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 05/07/19
Le Président,

